

**COMMUNE DE DOIZIEUX**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**LUNDI 21 NOVEMBRE 2022 A 18 h 30**

Le VINT ET UN NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX, à 18h30, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 14 novembre 2022, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Présents : MM. PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE, CLERJON.

Absents excusés : M. BERARDO (pouvoir à BERNE), ARMAND (pouvoir à PORCHEROT), CORDERO, CHARRIN.

Secrétaire de séance : Jacques CHOMIENNE.

Soit ONZE membres présents, TREIZE votants sur QUINZE en exercice.

---

Ordre du jour :

- Saint Etienne Métropole – Convention coopération contractuelle pour la gestion de l’assainissement – Approbation de la convention et du bordereau
- Commerce Multiservices – Maîtrise d’œuvre – Avenant n°1
- Commerce Multiservices – Mission Structure Gros Œuvre – Avenant n°1
- Tarif location des terrains agricoles : Année 2022
- Enveloppe de fonds de solidarité : Demande de subvention Année 2023
- Enveloppe de fonds de solidarité : Demande de subvention Année 2023 Priorité 2
- Association des Maires de France de la Loire – protection juridique – Adhésion contrat groupe GROUPAMA
- AMF – Motion finances locales
- Convention 2023 – 2026 relative à l’établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire
- Valeur du Bon cadeau de Noël pour les personnes de + de 70 ans domiciliés sur la commune
- Questions diverses

---

Le compte rendu de la séance du 19 octobre 2022 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n’ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l’unanimité

Délibération n° 01-11-2022 examinée le 21/11/2022 – Saint Etienne Métropole – Convention coopération contractuelle pour la gestion de l’assainissement – Approbation de la convention et du bordereau - Approuvée

Délibération n° 02-11-2022 examinée le 21/11/2022 – Commerce Multiservices – Maîtrise d’œuvre – Avenant n°1 - Approuvée

Délibération n° 03-11-2022 examinée le 21/11/2022 – Commerce Multiservices – Mission Structure Gros Œuvre – Avenant n°1 - Approuvée

Délibération n° 04-11-2022 examinée le 21/11/2022 – Tarif location des terrains agricoles : Année 2022 – Approuvée

Délibération n° 05-11-2022 examinée le 21/11/2022 – Enveloppe de fonds de solidarité : Demande de subvention Année 2023 – Approuvée

Délibération n° 06-11-2022 examinée le 21/11/2022 – Enveloppe de fonds de solidarité : Demande de subvention Année 2023 Priorité 2 – Approuvée

Délibération n° 07-11-2022 examinée le 21/11/2022 – Association des Maires de France de la Loire – protection juridique – Adhésion contrat groupe GROUPAMA – Approuvée

Délibération n° 08-11-2022 examinée le 21/11/2022 – AMF – Motion finances locales – Approuvée

Délibération n° 09-11-2022 examinée le 21/11/2022 – Convention 2023 – 2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le Centre de Gestion de la Loire – Approuvée

Délibération n° 10-11-2022 examinée le 21/11/2022 – Valeur du Bon cadeau de Noël pour les personnes de + de 70 ans domiciliés sur la commune – Approuvée

---

#### Sainte Etienne Métropole – Coopération contractuelle pour la gestion de l'assainissement – Approbation de la convention et du bordereau

Monsieur le Maire demande aux membres présents d'approuver la nouvelle convention de coopération contractuelle pour la gestion de l'assainissement. Le bordereau de mission représente un montant annuel de 2 857 €.

Le conseil municipal ouï de cet exposé approuve la nouvelle convention pour la gestion de l'assainissement et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour la signer.

#### Commerce multiservices – Maîtrise d'œuvre – Avenant n°1

Vu l'avancée du projet et suite à l'acceptation des offres des entreprises pour effectuer les travaux, Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire d'établir un avenant correspondant au montant des travaux.

La mission de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 55 426.58 € HT soit 66 511.90 € TTC.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 pour la mission de maîtrise d'œuvre et autorise Monsieur le Maire à le signer.

#### Commerce multiservices – Mission Structure Gros Œuvre – Avenant n°1

Monsieur le Maire informe les membres présents que la proposition d'honoraires de la mission structure Gros Œuvre était basée sur le montant du lot n° 2 Maçonnerie. Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°1 précisant le montant des honoraires basé sur le lot n°2 soit un montant de 9 558 € HT et donne tous pouvoirs à Mr le Maire pour le signer.

#### Tarif location des terrains agricoles – Année 2023

Comme chaque année, le taux des fermages doit s'appliquer sur les locations des terrains agricoles. Cette année, il s'élève à +3.22 %.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette augmentation.

#### Enveloppe fonds de solidarité – Demande de subvention – Année 2023

Monsieur le Maire informe les membres présents que le Département de la Loire reconduit l'aide financière intitulé « fonds de solidarité » qui est attribuée aux communes dans la limite d'un plancher de 700 € et d'un plafond de 7 000 €.

Monsieur le Maire propose de demander l'aide au titre de l'enveloppe de fonds de solidarité et de présenter les travaux de réfection des murs de soutènements sur différents secteurs de la commune pour un montant de 15 401.29 € HT soit 18 481.55 € TTC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à solliciter l'enveloppe de fonds de solidarité Année 2023 auprès du Département de la Loire.

## Enveloppe fonds de solidarité – Demande de subvention – Année 2023 – Priorité 2

Monsieur le Maire informe les membres présents que la commune a la possibilité de déposer plusieurs dossiers de demande de subvention au titre du fonds de solidarité en signalant l'ordre de priorité.

Monsieur le Maire propose de déposer un deuxième dossier au titre de l'enveloppe de fonds de solidarité et de présenter les travaux de remplacement de l'horloge de commande pour l'église de Doizieux pour un montant de 1 827 € HT soit 2 192.40 € TTC.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr le Maire à solliciter une deuxième enveloppe de fonds de solidarité Année 2023 auprès du Département de la Loire.

## AMF 42 – Protection juridique – Adhésion contrat groupe GROUPAMA

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que l'AMF 42 propose à ses adhérents un contrat groupe avec la SMACL pour la protection juridique. Il s'avère que le contrat avec la SMACL prend fin au 31 décembre 2022. Après consultation, c'est l'assurance GROUPAMA qui a été retenue.

Le conseil municipal, oui de cet exposé, après avoir délibéré, approuve l'adhésion de la commune, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au contrat groupe « protection juridique » ainsi qu'à l'adhésion à l'option proposée concernant la Protection fonctionnelle des agents et des élus.

## AMF – motion Finances locales

Monsieur le Maire donne lecture de la motion Finances locales proposée par l'AMF concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

La commune de Doizieux soutient les positions de l'AMF qui propose à l'exécutif :

- D'indexer la DGF sur l'inflation 2023
- De maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'indice des prix à la consommation harmonisée
- Soit de renoncer à la suppression de la CVAE, soit de revoir les modalités de sa suppression
- De renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale
- De réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrain dans l'assiette du FCTVA
- De rénover les procédures d'attribution de la DETR et la DSIL

## Convention 2023 – 2026 relative à l'établissement des dossiers CNRACL par le CDG42

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une convention entre la commune et le CDG42 avait été signée relative à l'établissement des dossiers CNRACL. Cette dernière arrivant à échéance au 31 décembre 2022, il est nécessaire de la renouveler.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve le renouvellement de cette convention sachant que le recouvrement des frais de la mission sera assuré par le CDG42 à la fin de chaque trimestre, si des prestations ont été réalisées.

## Valeur du Bon cadeau de Noël pour les personnes de + de 70 ans domiciliées sur la commune

Monsieur le Maire demande aux membres présents de réviser le prix du Bon cadeau de Noël offert aux personnes de + de 70 ans, domiciliés sur la commune, non imposables, et ne pouvant se rendre au repas de Noël organisé par la municipalité.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, dit que le Bon de cadeau de Noël sera d'une valeur de 25 € à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## Questions diverses

- Informations par rapport à l'écriture de la charte du Pilat
- Des incivilités ont été constatés sur le bâtiment de l'école suite au bal de l'association ESDT Foot.
- Une élue fait le compte rendu des ateliers « fresque biodiversité et climat » organisés avec le PNRP
- Un élu informe d'un webinaire le mardi 22 novembre sur l'application « ma cantine ». Application qui permet de contrôler si le restaurant scolaire est en conformité avec la Loi Egalim.
- Un élu informe du comité de la crèche fixé mercredi 23 novembre.
- Un élu fait le compte rendu de la réunion avec la CAF pour le projet de réouverture du centre de loisirs Terrazieux et de son ouverture possible le mercredi matin.
- Une élue informe que l'école privée est à la recherche d'une cantinière.
- Un élu demande si une réunion publique est fixée par rapport à la présentation du commerce multiservices. Après discussion, la date du samedi 4 février à 10 h est retenue.

- Un élu informe que l'association Killian renonce au local de l'ex-station de traitement des eaux sis au lieu-dit Les Scies. La société de chasse souhaiterait visiter ce local, afin de se positionner ou pas sur une éventuelle reprise.
- Un élu fait le compte rendu de l'avancée des travaux commerce multiservices
- Un élu informe que les travaux Rue de la Chenée vont débiter en janvier 2023.
- Un élu informe qu'une personne du SIEL s'est rendue en mairie pour nous aider à programmer le chauffage de l'école publique « Le Moulinage » et la salle polyvalente.
- Un élu informe que le passage des ampoules en led de l'éclairage public est programmé sur le mois de décembre 2022.
- Un élu informe de la venue de Mr le Sous-Préfet à Doizieux le vendredi 4 novembre. Une visite des bâtiments communaux pour lesquels des travaux seront programmés en 2023 a été effectuée avec pour objectif le dépôt auprès des services de l'Etat de dossiers de demande de subventions.

La séance est levée à 20 h 45.

Monsieur le Maire,  
Jean-Philippe PORCHEROT,

La secrétaire de séance,  
Jacques CHOMIENNE,

Publié le :  
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT  
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire